



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question orale n° 1788

Texte de la question

M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les inquiétudes des responsables des structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE) concernant la répartition des fonds sociaux européens (FSE). Dans le cadre de la nouvelle programmation FSE au titre des années 2007 à 2013, le Gouvernement a décidé de maintenir la partie nationale des engagements de crédits, sans compenser la perte du FSE. Toutefois, cette décision a induit pour toutes les régions françaises une baisse de leur dotation FSE ainsi qu'une diminution de près de la moitié des enveloppes financières entre les deux programmations FSE. Les responsables des SIAE sont particulièrement inquiets quant à l'avenir des quelque 10 000 salariés et de leurs 127 employeurs, compte tenu du choix opéré par le Gouvernement de privilégier d'autres axes tels que le fonds européen de développement régional. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entrevoit de prendre pour répondre aux inquiétudes exprimées.

Texte de la réponse

DOTATION DES FONDS SOCIAUX EUROPEENS AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Mme la présidente. La parole est à M. Gilbert Meyer, pour exposer sa question, n° 1788.

M. Gilbert Meyer. Madame la ministre déléguée à la cohésion sociale, je souhaite vous interroger sur nos inquiétudes concernant l'attribution des fonds sociaux européens.

La loi du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale a permis de réaffirmer l'efficacité des structures d'insertion dans la lutte contre l'exclusion et d'augmenter les moyens qui y sont consacrés. Dans le cadre de la nouvelle programmation FSE au titre des années 2007 à 2013, le Gouvernement a décidé de maintenir la partie nationale des engagements de crédits, sans compenser la perte au titre du FSE. Cette décision a entraîné pour toutes les régions françaises une baisse de leur dotation FSE ainsi qu'une diminution de près de la moitié des enveloppes financières entre les deux programmations.

Pour l'Alsace, le projet de programmation du FSE 2007-2013 prévoit une diminution de 45 % des crédits consacrés aux plans locaux pour l'insertion et l'emploi. Une telle baisse entraîne de graves conséquences. Cette perte de ressources fragilise le tissu associatif, qui a mis en oeuvre des moyens humains pour accompagner les personnes les plus éloignées du marché du travail. Cette diminution remet fortement en question le travail entrepris et les actions qui ont été lancées.

À titre d'exemple, pour la ville de Colmar, l'enveloppe dont disposait le PLIE était de 2,7 millions d'euros dans la programmation 2001-2006, soit une moyenne de 540 000 euros par an. Pour 2007-2013, l'enveloppe attribuée pour sept ans s'élève à 1,8 million d'euros, soit 257 500 euros par an. Cette baisse de plus de 50 % impose au PLIE de la communauté d'agglomération de Colmar de réduire de manière drastique ses interventions. C'est la raison pour laquelle le nombre de bénéficiaires sera réduit significativement, 100 personnes au lieu de 300 jusqu'à présent. En outre, toutes les actions seront désormais uniquement concentrées vers l'accompagnement du public en amont de son parcours vers l'emploi. La mission du PLIE auprès des structures d'insertion et autres

ne pourra donc plus être reconduite.

Cette situation a des conséquences tout à fait regrettables. Pour accompagner les salariés en insertion et les amener progressivement dans les différents secteurs marchands, les associations concernées avaient embauché des conseillers à l'emploi. La baisse du montant de l'enveloppe va les obliger à licencier ces conseillers et leur imposer de réduire le nombre de postes en insertion. Nous pouvons donc craindre un désengagement des PLIE sur les actions de l'insertion par l'activité économique.

Nous sommes dès lors particulièrement inquiets quant à l'avenir des quelque 10 000 salariés et de leurs 127 employeurs compte tenu du choix opéré par le Gouvernement de privilégier d'autres axes.

Je souhaite connaître, madame la ministre, les mesures que vous entrevoyez de prendre pour répondre à ces inquiétudes.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, *ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité*. Monsieur le député, vous avez appelé mon attention sur la place des structures de l'insertion par l'activité économique dans la nouvelle programmation du FSE 2007-2013, en cours de validation avant sa transmission toute prochaine à la Commission européenne.

Le soutien à ces structures, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage, est prioritaire, et leur effort pour développer un outil d'accès à l'emploi efficace doit être encouragé.

Comme vous le savez, l'enveloppe dont disposera la France au cours des sept prochaines années est réduite de 27,34 % par rapport à la programmation précédente, en raison de l'élargissement.

J'ai demandé que l'on fasse du soutien à l'insertion par l'activité économique une priorité qui devra être retenue dans toutes les régions. Dans le cadre de la concertation régionale, les préfets de région fixeront les montants prévisionnels pour chaque dispositif en fonction des besoins identifiés dans le diagnostic territorial.

Dans son projet de maquette en cours de validation, le préfet de l'Alsace s'est efforcé de donner toute sa place à l'insertion par l'activité économique en limitant l'impact de la réduction des crédits pour le secteur. Trente millions d'euros seront directement consacrés aux structures de l'insertion par l'activité économique au cours de la nouvelle programmation, soit un quart de la dotation totale de la région. Pour 2007, les financements FSE dédiés à l'IAE seront maintenus au même niveau, j'y insiste, que les années précédentes.

Par ailleurs, les modalités de gestion des crédits FSE propres à l'aide au poste dans les entreprises d'insertion conduisent ces structures à percevoir les aides au poste mensuellement, l'avance du FSE étant faite par l'État. Cette procédure dérogatoire, très avantageuse pour les structures, sera maintenue en 2007.

Les PLIE connaissent certes une baisse substantielle de leur dotation FSE, mais les crédits FSE à disposition des conseils généraux de cette région ont été par ailleurs très fortement augmentés, passant de 0,5 à 14 millions d'euros. Les conseils généraux seront donc en mesure, s'ils le souhaitent, d'accroître leur soutien aux SIAE et aux PLIE, notamment via les fonds affectés aux plans départementaux d'insertion.

J'ajoute enfin que, conformément au plan de cohésion sociale, les crédits d'État consacrés à l'insertion par l'activité économique ont augmenté, passant de 189 millions d'euros en 2006 à 203 millions d'euros inscrits dans le PLF pour 2007.

Mme la présidente. La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Je vous remercie pour votre réponse, madame la ministre.

Vous tenez à limiter la diminution des crédits. Il y a donc bien diminution, c'est un constat qui s'impose.

Par ailleurs, nous devons passer par les conseils généraux pour obtenir des fonds décentralisés. Cela suppose une négociation supplémentaire, qui va compliquer la tâche des élus en charge des PLIE, et je crains que nous ne perdions en efficacité puisque nous ne pourrions plus avoir la même méthode de travail.

Je souhaite donc que les diminutions envisagées ne réduisent pas trop l'efficacité des élus locaux dans l'application de leurs PLIE.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Meyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1788

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13072

Réponse publiée le : 20 décembre 2006, page 9140

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 2006